

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

VENTE AUX ENCHERES D'ENGINS ET MATERIELS MOTORISES - (D 2025 062)

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune est en capacité de vendre des engins et matériels motorisés appartenant à la Commune, les remises à niveau ayant été réalisées. Il propose que deux lots fassent l'objet d'une procédure de vente aux enchères : lot 1 constitué du tracteur Renault et de l'épareuse Rousseau ; lot 2 constitué de la balayeuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de vendre aux enchères deux lots d'engins et matériels motorisés appartenant à la Commune :

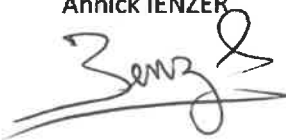
- Lot 1 : tracteur Renault Ergos 85 avec Bras fourche Q950 QUICKE (comprenant un godet de chargement et une fourche à palette) et avec son épareuse Rousseau Théa 500 PA (avec un rotor bois/herbe) avec un prix de réserve de 25 000 €.
- Lot 2 : balayeuse avec un prix de réserve de 1 500 €.

CHARGE le Maire de lancer la procédure correspondant à cette décision.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

